



Agenda

Jeudi 11 novembre à 11h30

Célébration du 104^{ème} anniversaire de l'Armistice de la commémoration de la victoire et de la Paix et de l'hommage à tous les morts pour la France.

Jeudi 17 novembre de 18h à 21h

Dégustation du Beaujolais nouveau.

Samedi 19 novembre

Grand Marché de producteurs locaux sur le parking de la mairie.

Dimanche 4 décembre

Marché de Noël organisé par l'association des Parents d'élèves.

Vendredi 9 décembre

Conseil municipal.

Samedi 10 décembre à 12 h

Repas des aînés à la salle polyvalente.

ÉDITORIAL

Après la douceur printanière que nous avons eue fin octobre, le retour des températures hivernales ne manquera pas d'arriver et avec lui le besoin de chauffer nos logements avec l'impérieuse nécessité de réaliser des économies. En effet, l'inflation, l'explosion du coût de l'énergie et les risques de pénurie nous exposent à un hiver difficile.

Malgré les dispositifs d'aide gouvernementaux pour amortir la hausse du prix de l'énergie, le sujet demeure une préoccupation majeure pour nous tous et les collectivités n'échappent pas à la règle. Sobriété et efficacité sont plus que jamais les maîtres-mots de notre consommation énergétique.

La question de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit était à l'ordre du jour du dernier conseil municipal et il a été décidé de ne pas y recourir. D'abord parce que les investissements réalisés il y a quelques années pour la modernisation des équipements ont déjà permis de diviser la consommation par 3,5 et une extinction totale au cœur de la nuit ne permettraient finalement d'économiser que trois à quatre cents euros par an. Et puis parce que selon le Syndicat D'Énergie du Doubs (SYDED) l'extinction nuirait au dispositif d'abaissement nocturne de la luminosité ainsi qu'à la longévité des lampes. La question de l'éclairage de Noël s'est également posée et il a été décidé de n'éclairer cette année que le secteur de la mairie tout en érigeant un sapin à l'endroit habituel, pour ne pas tout sacrifier et que Noël demeure une fête familiale.

La température intérieure de l'ensemble des bâtiments publics sera réglée à 19°C. Pour le groupe scolaire et la mairie, la facture d'électricité pourrait être multipliée par trois soit une augmentation du budget de fonctionnement de près de trente mille euros !

Depuis plusieurs années, la commune s'est engagée sur une trajectoire visant à atteindre l'autonomie énergétique et le contexte actuel valide cette dynamique. Le bâtiment de la mairie est le dernier bâtiment communal à devoir bénéficier de travaux d'amélioration des performances énergétiques et de la suppression d'un système de chauffage « tout électrique ». Le programme de revitalisation du secteur de la mairie est engagé et malgré la forte inflation dans le secteur du BTP, nous avons bon espoir que le projet aboutisse tout en respectant l'enveloppe financière que nous nous sommes fixée. La consultation des entreprises est encore en cours et nous en saurons davantage d'ici quelques semaines.

Le 11 novembre prochain, nous nous retrouverons pour une cérémonie commémorative qui pourrait bien être la dernière sur le site actuel avant que le monument aux morts ne soit déplacé et mis en valeur sur le terre-plein situé en face de l'église entre la rue des Essarts et la route départementale. Un comité de pilotage travaille depuis près d'un an sur ce projet qui est désormais quasiment arrêté. Afin de générer quelque économie, le conseil municipal a décidé désormais de diffuser référentiellement le flash et le bulletin de fin d'année via le site internet de la commune. Néanmoins, celles et ceux qui souhaitent une édition papier pourront toujours l'obtenir (cf. indications dans ce flash).

Après deux années de disette, nous devrions enfin pouvoir renouer avec le traditionnel repas des aînés ainsi que la cérémonie des vœux de la municipalité. Ces temps de rencontre sont toujours des moments importants dans la vie d'un village et c'est avec plaisir que nous pourrions nous y retrouver.

Samuel GIRARDET

Bulletin municipal et Flash : « Faisons un geste pour la planète »

A partir de l'édition 2022 distribuée en début 2023, le bulletin municipal et le flash ne seront accessibles qu'en version numérique sur le site de la mairie de Gonsans : <https://gonsans.fr/>.

Toutefois cette année encore, et uniquement sur demande, une édition papier pourra vous être distribuée en complétant le coupon-réponse ci-dessous à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie **avant le 31 décembre**.



Nom, prénom et rue

Souhaite une édition papier du bulletin municipal 2022

OUI

Souhaite continuer à bénéficier d'une édition papier du Flash

OUI



Informations utiles

Participation aux frais d'installation d'un dispositif de maintien à domicile

Dans le cadre du maintien à domicile, la commune prend en charge la somme de 40 € lors de la première installation d'un système de téléalarme, sur présentation d'une facture et de la remise d'un relevé d'identité bancaire.

Secrétariat ouverture

Lundi et jeudi de 9 à 12 h et de 14 à 16 h. Le vendredi de 9 à 16 heures. Une permanence des élus se tient le samedi de 10 à 12 heures. Vous pouvez joindre la mairie en adressant un courriel à gonsans@wanadoo.fr.

Location de salle

Le règlement de location a été revu afin de pouvoir facturer les remises en état quelque-soit le type dégâts, qui hélas sont de plus en plus fréquents.

En raison des travaux sur le bâtiment de la mairie, la salle polyvalente ne pourra pas être louée en 2023.

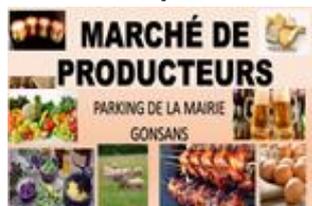
Repas des aînés

Cette année le repas des aînés se déroulera le samedi 10 décembre 2022.

Cette journée sera animée par un accordéoniste.



Marché des producteurs



Reprise au printemps prochain.

Info comité

Une petite guinguette pour la dégustation du Beaujolais nouveau aura lieu le jeudi 17 novembre de 18h à 21h devant la boulangerie avec une animation musicale. Nous vous attendons nombreux.

Affouage

Vous souhaitez obtenir un lot de bois à exploiter, nous vous invitons à vous inscrire en mairie avant le 15 novembre 2022. Les consignes d'exploitation et de sécurité ainsi que le règlement d'affouage vous seront expliqués ultérieurement lors d'une réunion d'information.



Installation d'une restauration ambulante

L'entreprise **OH TRUCK DE SESSE**, représentée par Mme Séverine CHARMOILLE, s'installe tous les vendredis de 18 h à 22 h 30 sur la place de la mairie (tacos, burgers).

Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Désormais vous pouvez déposer de façon dématérialisée les permis de construire, d'aménager, de démolir, les déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

Il suffit de se connecter sur : <https://portesduhautdoubs.geosphere.fr/guichet-unique>

Panneau Pocket

Vous souhaitez recevoir en temps réel les notifications des actualités de la commune ?

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone.

Recherchez sur APP Store ou Google Play ou flashez les QR Codes :



Le recensement est obligatoire

Pour chaque jeune français de 16 ans, le recensement doit être effectué pour participer à la journée défense et citoyenneté (JDC), passer des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans, être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans. Le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16ème anniversaire. Si les délais sont dépassés, il peut régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en venant en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile.

Fibre optique

Vous pouvez signaler toute anomalie constatée lors du raccordement de votre fibre optique, sur le site :

<https://déclaration-malfaçon-raccordement.altitudeinfra.fr/>



**Vous avez des problèmes / des doutes
sur la qualité de votre
raccordement à la fibre**

Vous pouvez nous signaler toute anomalie que vous auriez constatée
lors de la réalisation de votre raccordement à la fibre optique

La vie du village

Revitalisation du centre bourg

Ça y est !! Les premiers coups de pioches, ou plutôt les premiers coups de godets de pelleteuse ont été donnés. Avec la déconstruction de l'ancien secrétariat de mairie et de l'abri bus, la physionomie des lieux a déjà changé. La suite dans les prochains mois...



Cimetière

Les travaux au cimetière sont terminés, il reste quelques points de détails à revoir, notamment le parking qui ne donne pas entière satisfaction à l'équipe municipale et la pose de « chapeaux » sur les piliers. Le sablage du portillon en haut des marches sera fait prochainement ainsi que sa mise en peinture.



Inauguration du site du stade

Le 21 mai 2022 sous un soleil magnifique, la municipalité a inauguré le city stade. La journée a débuté à 11h par les discours officiels. De nombreux habitants ont répondu présent à cette journée festive.

Après le vin d'honneur offert par la municipalité, des activités ont été proposées par les associations : tournoi de pétanque, foot, randonnée sur le parcours patrimoniale...

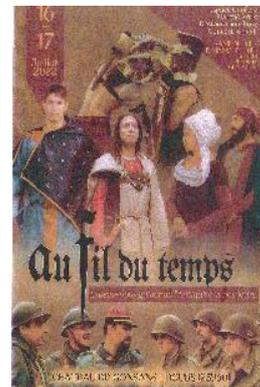
La journée s'est clôturée par un repas dansant « années 80 », animé par l'orchestre Evidence et un magnifique feu d'artifice qui a embrasé le stade de foot pour la somme très modique de 738 €.



Journée de l'histoire 16 et 17 juillet au château de Gonsans

Sous un magnifique soleil le parc du château de Gonsans a été le théâtre d'animations présentées par deux associations, Bernum in Burgundia et Warasch Franken : des scénettes sur la guerre de Bourgogne, la vie des Vikings, la première et seconde guerre mondiale, le combat des gladiateurs, des démonstrations aux arts martiaux, aux danses et aux combats, un concert de musique baroque ...

Un marché d'artisans locaux proposait également des produits en lien avec ce temps d'histoire (bières brassées à l'ancienne, porterie et même de l'hydromel). Un marché d'artisans locaux proposait également des produits en lien avec ce temps d'histoire (bières brassées à l'ancienne, porterie et même de l'hydromel).



Vide grenier 28 aout

Une très belle journée sous un grand soleil et une dizaine d'exposants de plus que les autres années : les ingrédients d'un bon moment convivialité.

Soirée choucroute 22 octobre

Bonne ambiance lors de cette soirée qui se veut festive. Seul bémol, nous n'avons pas fait salle comble, il restait une vingtaine de places.

Les échos du conseil municipal

Revitalisation du centre bourg

Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre concernant l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage et la prise en charge de compléments demandés (toiture de l'ancienne caserne, de la mairie / logements et réaménagement du parking) ainsi que l'intégration d'options se décomposant ainsi :

- Avenant honoraires maîtrise d'œuvre hors option : 38 952,03 € HT
- Avenant honoraires des options : 12 457,44 € HT
- Avenant honoraires BET pour panneaux photovoltaïques : 2705,00 € HT

Projet de déplacement et mise en valeur du monument aux morts

Le Conseil Municipal, en concertation avec les communes de Côtebrune et Magny-Chatelard a décidé de déplacer et de mettre en valeur le monument aux morts sur le terre-plein entre la rue des Essarts et la RD 492.

Eaux pluviales chemin des creux

L'étude menée par le bureau d'étude NALDEO concernant la problématique des eaux pluviales dans le secteur du chemin des creux préconise de réaliser des ouvrages de stockage-restitution. L'Etablissement Public Foncier accompagnera la commune pour l'acquisition, sans portage, des parcelles E148, E 149, E241 et E367.

Emprise foncière du réservoir alimenté par la source du Requeillou

Le réservoir alimenté par la source du « Requeillou », situé sur un terrain privé, alimente le point d'eau utilisé par les agriculteurs, chemin des creux. Les terrains concernés par les infrastructures (réservoir et canalisation) sont mis en vente. Sur sollicitation de la SAFER, la commune a candidaté pour envisager l'acquisition des parcelles concernées ou par la mise en place de servitudes.

Lotissement « Derrière chez Lilot »

M Hervé KOVACIC est chargé de piloter la conduite du projet de création de lotissement dans le secteur « Derrière Chez Lilot », dans le cadre de sa fonction de conseiller délégué.

Partage de la taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal a validé la décision de la communauté de commune actant le non reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à son profit.

Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Fonds de Solidarité pour le Logement permet notamment le financement de mesures d'accompagnement social, d'aides financières individuelles et des actions à destination des personnes en difficulté. Il est alimenté par une contribution du Département et par les participations volontaires des communes ou leurs groupements, de la Caisse d'allocations familiales du Doubs et de la Mutualité sociale agricole. Dans le cadre de cette politique publique de solidarité, le Département sollicite une participation volontaire à hauteur de 0,91 € par habitant. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas accéder à cette demande.

Gratification de stagiaire

La commune accueille régulièrement des stagiaires provenant de l'enseignement scolaire ou dans le cadre de formation ou de réorientation professionnelle. Le Conseil Municipal a validé l'allocation d'une gratification de 150.00 € net dès lors qu'ils réaliseront un stage d'une durée supérieure à 6 semaines, consécutives ou non.

Renouvellement du copieur

Acquisition d'un copieur pour un montant de 5 802,00 € HT auprès de la société SIGEC.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Les partenaires publics associés ont émis des avis négatifs sur le PLUI validé par la communauté de communes en janvier 2022. Une reprise des plans de zonage des communes sera donc nécessaire.

Demandes d'urbanisme

- DP CAP Soleil : Panneaux photovoltaïques
- DP Mme CAULIER Wendy : Installation d'une clôture
- DP EDF pour M. DUFFAIT Marie-Albert : Installation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture
- DP M. GIRARDET Samuel : pose de bardage
- DP M. ALLEMAND Christian : Abri voiture
- DP M. FAIVRE-RAMPANT Didier : Rénovation de la toiture et création d'un velux
- DP Mme NONNOTTE Brigitte : division de parcelle ZE 28 en vue de l'implantation d'une construction
- DP M. NOEL Thierry : piscine
- DP Poulailier KOLLY : Centrale photovoltaïque et installation panneaux sur le toit
- DP SCI les Murs : bâtiment de stockage
- PC M. PUSARD Pascal : création d'un garage et remise en état d'un local d'été
- PC M. CARITE Sylvain et Mme GUILLOUD Jordana : Construction d'une annexe pour le stationnement de deux véhicules
- PC M. AUBRY Florian : rénovation d'une maison et création de logement.

Avis favorable pour ces dossiers.